

Décision

Générale

colonial

Décision n° 459-218-1914 Mutation.

n° 459-218-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

26 décembre 1914

Numéro JO

n° 218 du 31/12/1914

Date du numéro

31 décembre 1914

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du fer Janvier 1915, une augmentation de solde de 5 frs. par mois a été accordée à Djama Chapelle sous-patron de 1ère classe; les nommés Liban Dibed et Mohamadou Souheli canotiers de 1ère classe ont été nommés sous-patrons de 2me classe à 55 frs par mois.